



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

Du mardi 8 novembre 2022

Présents :

Enseignants : Mme Gorny (CP-G) – Mme Tardy (CP-CE1) – M. Rech (CE1-R) – M. Vauchelles (CE1-V) – M. Houdin (CE1-CM2*) secrétaire de séance) – Mme Clinco (CE2-C) – Mme Faivre (CE2-F) – Mme Constantine (CM1-C) – M. Rudeau (CM1-R) – Mme Arata (CM2-A) – Mme Perraudin (CM2-P)

Excusées : Mme Sakal (CE1-R) – Mme Beauge (CM1-R)

F.C.P.E. : M. Gautier – Mme Jebali – M. Benrahal – Mme Fujinuma – Mme Blavignac

Excusés : Mme Azouz – Mme Guedoh – Mme Heckendorf – Mme Menez – Mme Ortusi – Mme Saumande – Mme Dentin – Mme Meoc – Mme Zerrougui – M. Poignet

Elu, mairie de Fontenay-sous-Bois : M. Mora

Personnel Education nationale : Mme Julienne (I.E.N.) – M. Gnene (Chef de service de la D.F.S.M. - Division Fonctions Supports et Modernisation) – M. Grenut (Référent Départemental des directeurs d'école) – M. Bicard (D.D.E.N.)

1. Bilan de rentrée : Présentation des classes, des enseignants et de l'effectif de l'école, prévision des effectifs pour la rentrée 2023

• A ce jour, **275** élèves sont inscrits sur notre établissement. Ce qui fait une moyenne de 25 élèves par classe. Pour mémoire, une ouverture de classe a été accordée à la rentrée 2020.

On observe une progression régulière des effectifs entre 2013 et 2020 (+ 65 élèves) puis une diminution entre 2020 et 2022 (- 15 élèves), celle-ci devrait se poursuivre à la rentrée 2023 (- 5).

Les effectifs relevés depuis 2013 sont issus des comptes rendus des premiers conseils d'école.

- 2013-2014 : **220** élèves pour 9 classes (soit une moyenne de 24,4 élèves / classe)
- 2014-2015 : **214** élèves pour 9 classes (soit une moyenne de 23,7 élèves / classe)
- 2015-2016 : **240** élèves pour 9 classes (soit une moyenne de 26,6 élèves / classe)
- 2016-2017 : **256** élèves pour 10 classes (soit une moyenne de 25,6 élèves / classe)
- 2017-2018 : **269** élèves pour 10 classes (soit une moyenne de 26,9 élèves / classe)
- 2018-2019 : **260** élèves pour 10 classes (soit une moyenne de 26 élèves / classe)
- 2019-2020 : **272** élèves pour 10 classes (soit une moyenne de 27,2 élèves / classe)
- 2020-2021 : **290** élèves pour 11 classes (soit une moyenne de 26,3 élèves / classe)
- 2021-2022 : **285** élèves pour 11 classes (soit une moyenne de 25,9 élèves / classe)
- 2022-2023 : **275** élèves pour 11 classes (soit une moyenne de 25 élèves / classe)
- 2023-2024 : **270** élèves pour 11 classes (soit une moyenne de 24,5 élèves / classe) ou 270 pour 10 classes (soit une moyenne de 27 élèves / classe).

Précisons que dans le cadre de sa restitution du grand débat national, le Président de la République a annoncé dès le mois d'avril 2019 « **un plafonnement des classes de grande section, CP et CE1, hors éducation prioritaire, à 24 élèves**. Ces mesures s'inscrivent dans la continuité de la priorité donnée à l'école primaire depuis le début du quinquennat pour transmettre les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) à tous les élèves. » C'est à la rentrée 2022 que cette mesure a été appliquée dans notre département.

Aussi, le calcul permettant de définir les effectifs dans les classes en fonction des seuils déterminés par le ministère devient complexe, mais il est essentiel car il détermine l'ouverture ou la fermeture d'un poste dans un établissement scolaire. Rappelons que celui-ci, dans le secteur banal, se situe entre 24 et 25 élèves par classe (CP et CE1) et 27,5 et 28 (CE2/CM1/CM2).

Année scolaire 2022-2023 :

1) CP = 50 et CE1 = 58, soit 108 élèves. → Seuil 24 élèves

Structure à 10 classes : $108 \div 4 = 27$ - Structure à 11 classes : $108 \div 4,5 = 24$

2) $275 - 108 = 167$ (CE2, CM1, et CM2).→ Seuil 27,5 à 28 élèves

Structure à 10 classes : $167 \div 6 = 27,8$ - Structure à 11 classes : $167 \div 6,5 = 25,7$

Concernant les prévisions pour l'année 2023-2024, on prévoit un effectif de 270 élèves. Il est donc possible que nous ayons une fermeture de classe l'année prochaine.

Année scolaire 2023-2024 :

1) CP = 51 et CE1 = 50, soit 101 élèves. $101 \div 4 = 25,2$ et $101 \div 4,5 = 22,4$

2) $270 - 101 = 169$ (CE2, CM1, et CM2). $169 \div 6 = 28,1$ et $169 \div 6,5 = 25,8$

• Répartition par niveau (2022-2023) : CP : 50, CE1 : 57, CE2 : 55, CM1 : 56, CM2 : 57

Répartition par classe (2022-2023) : CP-G : 25, CP-T : 25, CE1-CM2 : 21, CE1-R : 23, CE1-V : 23, CE2-C : 28, CE2-F : 27, CM1-C : 28, CM1-R : 28, CM2-A : 24, CM2-P : 23

• Arrivées et départs d'élèves à la rentrée 2022 (hors arrivé CP Michelet et départ CM2) :
15 nouveaux élèves (dont 9 CP). Départs : 14 élèves (dont 3 après la rentrée).

• M. Mora précise que le nombre d'habitants a évolué négativement sur la commune : entre 2015 et 2019 (date du dernier recensement) on compte 1 641 habitants en moins. Cette baisse a bien sûr une incidence sur le nombre d'enfants scolarisés dans les écoles.

• Trois A.E.S.H. (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) interviennent dans 6 classes pour 7 enfants. Leur mission consiste à favoriser les actes de leur vie quotidienne, l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles), les activités de la vie sociale et relationnelle. M. Caselli, Mme Ait Ouarab et Mme Bon effectuent, respectivement, 12 heures, 16 heures 30 et 19 heures 30, soit 47 heures au total (contre 39 l'année dernière). L'accompagnement des élèves se fait sous la forme d'une aide mutualisée (la personne intervient auprès de plusieurs enfants). Ainsi, chaque A.E.S.H. effectue un suivi collectif auprès d'élèves regroupés dans une même classe. Cependant, Mme Ait Ouarab, ayant quitté son poste le 21 octobre dernier, ne sera probablement pas remplacée. Une réorganisation des emplois du temps des 2 A.E.S.H. a été réalisée, et le nombre total d'heures attribué à notre établissement a donc baissé.

M. RECH rappelle que cette situation est la conséquence de plusieurs facteurs :

- nécessité d'attribuer un quota d'heures à d'autres établissements
- difficultés rencontrées par Mme Bouillot, E.R.S.E.H. (Enseignante Référente à la Scolarisation des Elèves en situation de Handicap) à effectuer le recrutement des A.E.S.H. par manque de candidature sur le secteur de Fontenay.

M. Gautier et Mme Jebali déplorent le fait que le quota d'heures attribuées à chaque enfant baisse de manière significative et que cela représente une contrainte pour l'enseignant qui les accueille car cela nécessite une réorganisation des modalités du suivi en classe. De plus, ils estiment que la réduction du nombre d'A.E.S.H. freine l'acquisition de l'autonomie pour les élèves concernés, compétence pourtant essentielle dans le cadre de l'aide qui est apportée.

Mme Julienne regrette cette situation et explique que, concernant sa circonscription, elle s'est efforcée de faire en sorte que chaque enfant notifié soit accompagné d'un A.E.S.H. Elle signale également que les postes ont été budgétés par la DSDEN mais malheureusement, le manque de candidats empêche le recrutement de nouveaux personnels.

Les membres de la F.C.P.E. déplorent également cette situation : les causes (nationales) étant bien connues : salaires, formation, déplacement sur plusieurs établissements, reconnaissance... Ils souhaiteraient que ce problème soit remonté hiérarchiquement pour une réflexion globale.

M. Mora ajoute qu'effectivement ces emplois manquent d'attractivité en raison de leur précarité (rémunération et statut).

2. Mise en œuvre du protocole sanitaire à la rentrée 2022

Le protocole sanitaire, répertoriant l'ensemble des mesures à suivre au sein de notre établissement, a été mis à jour à la rentrée 2022.

- Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, cohérentes avec les mesures applicables en population générale, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a établi, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant un socle de mesures et trois niveaux de protocole :

- Socle de mesures ;
- Niveau 1 / niveau vert ;
- Niveau 2 / niveau orange ;
- Niveau 3 / niveau rouge.

- Compte tenu de la situation sanitaire et des règles applicables en population générale, **la rentrée scolaire se déroule, sur l'ensemble du territoire national, avec la seule application des mesures prévues par le socle**. Les élèves sont accueillis pour des cours en présentiel. Les activités physiques et sportives se déroulent sans restriction, en intérieur comme en extérieur. La limitation du brassage, des regroupements et des réunions n'est pas requise. En revanche, il demeure recommandé :

- Un lavage régulier des mains ou la mise à disposition de solutions hydro-alcooliques ;
- Une aération régulière des locaux (10 minutes toutes les heures) ou la vérification du bon fonctionnement et de l'entretien des systèmes de ventilation mécanique ;
- Un nettoyage quotidien et une désinfection régulière des surfaces et points de contact fréquemment touchés.

Le niveau de protocole pourra être modifié en cas de dégradation de la situation sanitaire.

Les enseignants signalent qu'ils ne disposent plus de solutions hydro-alcooliques (fournies par la municipalité) en classe. M. Mora prend note et s'engage à transmettre aux services compétents.

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. **En cas de symptômes évocateurs de la Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école, y compris s'il est totalement vacciné ou qu'il a été infecté par la Covid-19 (ou SARS-CoV2) depuis moins de deux mois.**

Il appartient aux responsables légaux des élèves d'informer sans délai le directeur ou le responsable d'établissement des situations de cas confirmé.

L'élève cas confirmé **ne doit pas se rendre à l'école** ou dans l'établissement et devra respecter les règles d'isolement prescrites par les autorités sanitaires : S'agissant des élèves de moins de 12 ans, indépendamment de leur statut vaccinal, **l'isolement est de 7 jours. Il peut prendre fin au terme de 5 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 5ème jour et que son résultat est négatif, et en l'absence de symptômes depuis 48h.** La période d'isolement débute :

- A partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques ;
- A partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.

3. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves : 07/10/2022

Inscrits : 451 - Votants : 224 - Bulletins nuls ou blancs : 17 - suffrages exprimés : 207, soit un taux de participation de 49,67 %. Les 11 titulaires sont donc proclamés élus.

(Rappel « taux de participation » année scolaire 2021-2022 : 53 %, 2020-2021 : 50 %, 2019-2020 : 56 %; 2018-2019 : de 54 %; 2017-2018 : 51 %).

En cette rentrée 2022, de nouveaux membres font partie de la liste FCPE : Mme Azouz –Mme Fujinuma – Mme Saumande – Mme Dentin – Mme Blavignac – M. Poignet.

M. Gautier remarque qu'au moment du dépouillement, aucun membre du bureau n'a retrouvé la trace des bulletins qu'il avait confiés à sa fille. M. Rech explique qu'il était pourtant présent, durant l'accueil matinal, devant le hall de l'école, moment et lieu où les enfants déposaient (au nom de leurs parents) les bulletins dans l'urne. Il comprend que cette situation est problématique et propose que, l'année prochaine, les enfants confient les bulletins directement à leur enseignant : ce dernier les déposera lui-même dans l'urne (les enfants n'auront donc plus accès à celle-ci).

La F.C.P.E. prend note. D'autre part, le tampon de « description » des votants, qui apparaît sur les enveloppes, sera modifié afin d'y ajouter le prénom des votants (en plus de leur nom), cela facilitera les procédures d'identification durant le dépouillement.

4. Vote du règlement intérieur 2022-2023

Le règlement intérieur de l'école est vidéoprojeté. Une relecture est effectuée par l'ensemble des membres et quelques corrections y sont apportées (en particulier, les principales informations et recommandations, extraites du protocole sanitaire, ont été mises à jour). La charte de la laïcité sera jointe à celui-ci. Le règlement intérieur 2022-2023 est adopté à l'unanimité.

Il sera, distribué à tous les élèves de l'école, lu et commenté en classe à l'aide des enseignants. Un exemplaire sera affiché à l'extérieur de l'école.

Téléchargement possible via le site de l'école : <http://julesmichelet.toutemonecole.fr>.

5. Coopérative scolaire : bilan comptable au 01/09/2022

Le compte rendu d'activités et le compte rendu financier statutaires ont été réalisés le 26 septembre 2022 en présence de Mmes Ortusi et Arata et M. Benrahal.

Bilan pour l'année scolaire 2021-2022 :

Le solde du compte bancaire en comptabilité (rentrée 2022) est de **1994,67 €**.

[Solde rentrée 2021 : 890,31 €]

Entrées : 11 274,50 €.

Part "Participation volontaire des familles (hors photographie)" : 6 244,50 €

Part "Recette vente photographie" : 4 955 €

Part "Bénéfice vente photographie" : 1 446,24 €

Sorties : 10 170,14 €

Part "Paiement photographe" : 3 508,76 €

Résultat de l'année : + 1994,67 €

6. Les A.P.C. (les Activités Pédagogiques Complémentaires)

Les APC sont un dispositif d'aide à l'élève mis en place depuis la rentrée scolaire 2013/2014.

Voici les périodes définies pour l'année scolaire 2022-2023 :

- **Période 1** : du lundi 19 septembre au vendredi 25 novembre (8 semaines)
- **Période 2** : du mardi 3 janvier au vendredi 10 mars (8 semaines)
- **Période 3** : du lundi 27 mars au vendredi 2 juin (8 semaines)

Deux séances de 45 minutes ont lieu chaque semaine, soit un total de 36 heures pour l'ensemble de l'année scolaire (1 séance pour la classe de CE1-R).

L'organisation des APC varie, d'une classe à l'autre, en fonction :

- de la forme retenue : Les **AED** (aides à l'élève en difficulté passagère), les **ATP** (aides au travail personnel), les **APE** (activités prévues au projet d'école).

- de la fréquence de la fréquentation retenue pour chaque élève : régulière ou ponctuelle

Les enseignants de CP et CE1 ont débuté les APC après les vacances de la Toussaint car l'IEN-Inspection de l'Education Nationale- leur a accordé le rattrapage des heures consacrées à la saisie des évaluations nationales.

7. Les activités culturelles et sportives

Les enseignants prennent la parole, chacun leur tour, afin de présenter, en détail, un de leur projet.

Voici, en bref, un résumé des activités auxquelles participeront les élèves au cours de cette année scolaire (la participation à d'autres animations, sorties et projets peut être décidé plus tard dans l'année) :

- Activités culturelles proposées par la municipalité : 1 spectacle par classe ou participation au dispositif « Ecole et cinéma »
- Activités sportives proposées par la municipalité : natation (CP, CE2, CM2), tennis de table (CM1 et CM2), patin à glace (CE1).
- Accès aux installations sportives : gymnase Joliot Curie, dojo Joliot Curie, stade André Laurent.
- Fréquentation de la médiathèque et de la ludothèque communale.
- Semaine des « Droits de l'enfant » : Mise en place d'ateliers encadrés par les animateurs de la municipalité. Classes de CE2, CM1 et CM2 au cours du mois de novembre.
- Projet « Lire du théâtre » (CM2-A et CM2-P) : Parmi 6 œuvres théâtrales lues (dans le cadre d'un rallye lecture), 1 est choisie pour être mise en scène par les élèves à l'aide d'intervenants.

Une demande de subvention, dans le cadre d'un projet P.E.A.C. (Parcours d'Education Artistique et Culturelle), a été déposée aux services de l'Education nationale par Mmes Perraudin et Arata. Ce projet permet aussi le rapprochement avec les 6^{ème} « *Classes à Horaires Aménagés Théâtre* » proposées au collège Jean Macé.

- Projets et ateliers : *Kaloumba* (construction de jeux de société en bois), *Mets tes baskets avec Max*, *Avenir Togo*, *Trace ta route avec Max*, *Rallye Math...*
- Intervention de Mme Mauss : passation du « permis piéton » (CE2) et du « permis internet » (CM2).
- Atelier Philosophie (CM1C), création d'un court métrage en stop-motion (CM1R)
- Sorties : Parc des Marmousets (CP), initiation golf (CE1R)...
- Visites : Fontenaysienne, halle Roublot (CE1V)

La F.C.P.E. remercie le corps enseignant pour son engagement dans la mise en œuvre de ces projets.

A leur tour, les enseignants souhaitent remercier les services culturel et sportif de la ville pour l'ensemble des activités proposées, ils soulignent en particulier la variété et la richesse de celles-ci ainsi que la qualité d'encadrement des différents dispositifs.

8. Les projets particuliers : classes avec nuitées 2023

- Mme PERRAUDIN (CM2-P) : Séjour au GRAND-BORNAND (Haute-Savoie) du mardi 3 au vendredi 13 janvier 2023. Découverte du milieu montagnard (faune, flore, patrimoine, activités économiques, culturelles et sportives).
- Mme ARATA (CM2-A) : Séjour à LA TURBALLE (Loire-Atlantique) du mardi 28 mars au vendredi 7 avril 2023. Découverte du littoral (faune, flore, patrimoine, activités économiques, culturelles et sportives).

La F.C.P.E. remercie le corps enseignant et la mairie pour leur engagement dans la mise en œuvre de ces projets.

Mme Perraudin évoque la qualité des séjours organisés par le service enseignement qui apporte un soutien considérable lors des différentes étapes : dossier administratif, réunions de séjours, encadrement par une équipe fiable et efficace.

9. Compte rendu de l'exercice d'évacuation des bâtiments du mardi 20 septembre 2022

- Temps d'évacuation : 2 min 12
- Mme Constantine a effectué le recensement des élèves absents (ce qui laisse le directeur libre d'accueillir les secours). Recensement des élèves présents/absents : 5 min 55.
- M. Rech rappelle que ces exercices ont toute leur importance car ils permettent à tous de se remémorer (ou de se familiariser avec - pour les nouveaux arrivants) les règles mises en œuvre : gestes réflexes (cahier appel, portes et fenêtres fermées), rôle de chacun (guide-fil, serre-fil), règles de circulation, points de rassemblement, etc.
- Deux autres exercices sont programmés pour cette année scolaire.

10. Compte rendu de la mise en œuvre du P.P.M.S. (le Plan Particulier de Mise en Sûreté)

« Attentat ou intrusion extérieure : confinement » le mardi 11 octobre 2022

- La mise en œuvre du PPMS a eu lieu le mardi 11 octobre (de 14H20 à 14H40). Un conseil des maîtres préparatoire s'est déroulé le lundi 3 octobre. A cette occasion, les procédures ont été rappelées et chaque enseignant a reçu un « aide-mémoire ».

L'objectif de cet exercice était de tester et d'évaluer les modalités d'organisation face à la situation évoquée ci-dessus. A l'issue de celui-ci, une « fiche d'évaluation » a été rédigée par M. Rech : sur celle-ci figurent les différents commentaires et observations effectués par lui-même au cours de son déroulement. En particulier, une 4^{ème} malle PPMS (vide) a été attribuée à la classe 8 et une demande a été transmise aux services de la mairie afin de l'équiper avec le matériel requis.

Un nouvel exercice ayant pour thème « tempête » aura lieu au cours du mois de janvier. Les différents points détaillés par M. Rech au cours de la réunion restent confidentiels et ne seront pas inscrits sur ce procès-verbal.

- Le plan Vigipirate est porté au niveau « *Risque attentat* » sur l'ensemble du territoire national depuis le 5 mars 2021. Ce niveau d'alerte du dispositif de lutte contre le terrorisme atteste d'un niveau moins élevé que précédemment. Les trois niveaux d'alerte du plan Vigipirate : « *Vigilance* », « *Sécurité renforcée - Risque attentat* », « *Urgence attentat* ».

Les consignes Vigipirate :

- l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ;
- durant l'année scolaire, chaque école et chaque établissement scolaire doit réaliser trois exercices de sécurité, dont un avant les vacances de la Toussaint - prioritairement l'exercice "attentat intrusion"

Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.

Une attention particulière sera également portée sur la sécurisation des activités périscolaires ainsi que des manifestations recevant du public lors des fêtes de fin d'année scolaire, kermesses et autres événements organisés au sein des établissements. Les organisateurs de manifestations ou d'événements particuliers se coordonnent avec les services préfectoraux pour déterminer les mesures de sécurité à mettre en œuvre en fonction du contexte.

11. Le D.U.E.R.P. 2022-2023

- Le lundi 19 septembre, M. Rech, M. Gautier et Mme Méoc ont parcouru l'ensemble des locaux à la recherche de situations (liées à la configuration des locaux, le stockage matériel, la présence de mobilier de classe) qui peuvent présenter des risques pour les personnes qui fréquentent l'école (élèves ou personnel). M. Rech a rédigé des « fiches d'évaluation de risques matériels » les identifiant et proposant des remédiations. Ce document (le D.U.E.R.P.) a été transmis aux services de l'Education nationale (Inspection de la circonscription de Fontenay-sous-Bois - Service Santé et Sécurité au Travail - Conseiller de Prévention Académique, Yoann Reynaud - Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, Arnaud Suwalski), ainsi qu'au service enseignement de la mairie.

- D'autre part, le mardi 4 octobre (après-midi), une réunion de travail a eu lieu à l'école Michelet (le compte-rendu figure en annexe) en présence de : M. Rech (Directeur de l'école Michelet*), Mme Julienne (Inspectrice de la circonscription de Fontenay-sous-Bois*), M. Gnene (chef de service de la D.F.S.M. - Division Fonctions supports et Modernisation auprès du Secrétariat Général*), M. Grenut (Référent Départemental des directeurs d'école et a en charge le dossier Prévention sur le Département*), M.

Antoine (Responsable du secteur "Moyens et dispositifs pédagogiques" au service enseignement**), M. Martinez (Responsable de la coordination des établissements scolaires au service enseignement**) et M. Rogy (Technicien à la Direction des bâtiments et des énergies - Service Conservation et Entretien du Patrimoine Bâti**).

* Education Nationale - ** Ville de Fontenay-sous-Bois

A cette occasion, une visite de l'établissement (suivi d'un échange) a eu lieu.

- Il est nécessaire de rappeler que la découverte d'un élément en béton (de 3,6 kg), devant l'entrée de l'école, a suscité beaucoup d'inquiétude. Cet élément (issu de la corniche) a été découvert le **lundi 4 juillet** par M. Rech et Mme Ortusi, il est tombé de la façade, sur les escaliers, côté lycée, probablement peu de temps avant cette date. Heureusement, personne n'a été blessé.

Rappelons également que Monsieur Rech avait signalé, à plusieurs reprises ce risque qu'il avait identifié dès 2020 (voir D.U.E.R.P. et C.R. des précédents conseils d'école : fissures apparentes, extraction d'un élément en béton prêt à tomber...), mais que ces alertes n'ont été suivies d'aucune intervention.

- Rappelons également que (mis à part les conseils d'école) d'autres rencontres et réunion ont eu lieu début 2022, au cours desquelles ce sujet a été abordé (et également suivi d'aucune intervention) :

- Rencontre représentants F.C.P.E. / responsables mairie : **lundi 14 mars**

- Rencontre délégation D.D.E.N. / responsables mairie : **jeudi 7 avril**

- Réunion de travail à l'école Michelet (directeurs / responsables service bâtiment mairie) : **lundi 30 mai (matin)**

- Rencontre directeurs Michelet / responsables mairie : **lundi 30 mai (après-midi)**

- Finalement, l'entreprise Briand est intervenue le **mardi 5 juillet** pour réaliser une purge de la façade école/lycée (casser et retirer les éléments en béton susceptibles de tomber).

Puis le entre le **15 et le 19 septembre**, l'entreprise Briand réalise la maçonnerie des parties retirées.

A deux reprises, les techniciens ont fait la même remarque :

Sur l'ensemble du bâtiment, le béton ne recouvre le treillis en métal (car il s'agit de béton armé) que de 2 à 3 cm alors que l'épaisseur du recouvrement devrait atteindre 7 cm, et cela afin d'éviter tout risque d'oxydation du métal dû aux intempéries.

Aussi, un suivi régulier avec inspection des différentes parties du bâti (façades, corniches, murs d'enceintes, piliers...) semble nécessaire.

- Il faut également évoquer l'état déplorable des gouttières et l'entretien des évacuations des eaux de pluie (chenaux, rigoles) qui n'est pas effectué régulièrement, ce qui aggrave le phénomène d'érosion des façades puisque l'eau coule le long des murs, on peut d'ailleurs voir les traces.

- A ce jour, nous ne disposons d'aucun document qui atteste que les façades ont été inspectées et ne présentent aucun risque de chute d'éléments en béton. Seul, nous a été envoyé par courriel, un document attestant de la bonne conformité des travaux réalisés sur la façade, à l'entrée de l'école par l'entreprise Briand.

M. Rech évoque les autres points développés dans le D.U.E.R.P.

- On constate que les fenêtres et les portes situées dans les lieux suivants sont très dégradées : la porte-fenêtre et les fenêtres du balcon de la classe 7 (les élèves travaillent juste derrière), la porte d'accès patio/hall et les fenêtres de l'escalier en bois situées côté patio.

- Les fenêtres et portes patio/préau se dégradent rapidement faute d'entretien : la peinture est écaillée et l'eau s'infiltre dans le bois.

- Les fenêtres situées dans l'escalier menant des classes 6-7 au couloir du R.D.C. peuvent être dangereuses (voir incident du **10 janvier 2022** : basculement violent). M. Fuselier dans son mail du 11/01/2022, annonçait leur remplacement, mais aucune suite n'a été donnée à cette annonce.

- De nombreux véhicules sont garés à proximité immédiate des bâtiments de l'école dans l'arrière-cour du lycée (un, en particulier, représente un danger puisque c'est une épave). Cette impasse est un lieu de circulation réservé aux lycéens se rendant au réfectoire mais aussi une issue de secours permettant l'évacuation des élèves de l'école. Il existe un risque d'incendie le long des bâtiments de l'école. M. Gnene indique que les services de la D.S.D.E.N. font le nécessaire afin de faire retirer le véhicule signalé et limiter le stationnement dans cet espace.

- Il faut également évoquer la situation de l'école maternelle qui rencontre le même type de problème : bâti en béton et gouttières dégradées + fissures importantes en salle des maîtres (rappel : l'espace toilettes a été totalement détruit fin 2020 car il risquait de s'effondrer).

M. Bicard explique qu'au cours de la rencontre du **jeudi 7 avril**, aucune réponse précise n'a été apportée. En particulier, ses interlocuteurs lui ont assuré que les façades avaient été inspectées (sans qu'aucun

document officiel ne soit présenté) et qu'il n'y avait pas de risque particulier à craindre. Il s'étonne également que les travaux de maçonnerie n'aient été entrepris que mi-septembre alors que l'école n'était pas occupée durant les mois de juillet et d'août.

M. Mora reconnaît que des dysfonctionnements existent. Cependant, la mairie a effectué un ensemble de travaux sur l'établissement et s'engage à les poursuivre. En particulier, l'entreprise Briand a donc effectué la purge et la maçonnerie de la façade située à l'entrée de l'école ; dans le patio, le tour de la fontaine a été rebâti et l'une des structures en arc, qui présentait des fissures, purgée et re-maçonnée ; dans la cour de l'école, une corniche présentant des fissures a été reprise et prochainement, le mur situé au niveau de la laverie (salle de restauration) sera réparé. Un document répertoriant la « nature des risques » et les « mesures envisagées ou réalisées » a été réalisé par les services techniques et adressé au directeur et l'inspectrice. Enfin, il indique que la gestion de certains espaces de l'école est complexe car ceux-ci sont partagés entre le lycée et l'école (entrée, patio, arrière-cour).

M. Vauchelles, précise que l'équipe pédagogique apporte son soutien entier à M. Rech et regrette que, concernant les entretiens entre les responsables de la mairie et le personnel de l'école, seul, M. Rech ait été sollicité alors que tous les partenaires auraient souhaité être consultés. La F.C.P.E. remercie M. Rech pour sa persévérance.

Mme Jebali rappelle que l'école maternelle a également connu une situation particulièrement périlleuse : les toilettes ont été détruits en 2020 après l'apparition de fissures importantes. Cependant, les élèves ont fréquenté ce lieu durant plusieurs semaines avant qu'il soit décidé de les condamner. Elle remarque qu'il est regrettable que les services de la mairie n'interviennent qu'en cas d'urgence, sachant que ce problème avait été signalé à plusieurs reprises.

Mme Julienne propose de **voter une motion** dans laquelle l'ensemble des participants au conseil d'école (personnel Education nationale et FCPE) exprime sa volonté d'obtenir des services de la mairie **une attestation (certification ou expertise Véritas, par exemple) garantissant la sécurité du bâti (bâtiments et murs d'enceinte)**. Résultat du vote de cette motion (21 votants) : 20 voix pour et 1 abstention.

Elle souhaite également voir figurer sur le procès-verbal du conseil d'école, le compte rendu de la visite de l'école qui a été effectué le 04/10/2022 en sa présence.

M. Grenut rappellent qu'une des principales missions du directeur d'école est de veiller à la sécurité des élèves et du personnel qui fréquentent son établissement. Il soutient et encourage les actions menées.

La F.C.P.E. regrette que les travaux actés les années passées ne soient pas retenus cette année encore (voir PV du conseil d'école du 25 février 2020 et PV du conseil d'école du 02 mars 2021) et rappelle qu'il est dommageable, sur un groupe scolaire ancien qui fait rarement l'objet de restructurations, que les travaux engagés ne relèvent que de situations d'urgence.

12. La mise à disposition du « Registre Santé et Sécurité au Travail »

Registre santé-sécurité au travail : Mis à disposition des agents et usagers dans la loge du gardien de l'école.

« Ce registre est tenu à disposition de tous les agents et des usagers (dont les parents d'élèves). Il permet de signaler toute observation ou suggestion relative à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail de l'établissement, de l'école ou du service. Il est tenu à la disposition de l'inspecteur santé et sécurité au travail et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CH.S.C.T.) ».

13. L'organisation de l'étude

Les effectifs : 100 à 140 enfants fréquentent quotidiennement l'étude :

- entre 20 à 30 élèves au temps créatif de garderie « cour »
- entre 70 à 110 élèves à l'étude

Les enfants sont répartis sur 4 études les lundis, mardis et jeudis, 3 études les vendredis.

En moyenne, on compte 25 élèves par étude (en hausse cette année).

Dix surveillants assurent les séances : Mme Constantine, Mme Sabuco, Mme Faivre, M. Vauchelles, M. Caselli, M. Houdin, M. Rudeau, Mme Beauge, M. Arzuffi et M. Rech.

Mme Martinez (Directrice de la Caisse des écoles) précise – par son courriel du 16/09/2022 - que le taux d'encadrement moyen définit par son service est de **24 élèves en classe banale**.

Cependant, durant cette première période, nous constatons que ce taux est dépassé les jeudis. Nous avons donc demandé à ce qu'un surveillant supplémentaire soit affecté ce jour-là.

14. Organisation des élections des délégués de classe, des conseils de classe des élèves et des conseils d'école des délégués

3 temps forts :

- Du lundi 26 septembre au vendredi 30 septembre : les élèves ont voté pour élire leurs délégués de classe.
- Du lundi 3 octobre au vendredi 7 octobre : les élèves ont échangé leurs idées lors des conseils de classe des élèves.
- Le mardi 18 octobre : les délégués de classe se sont réunis lors du conseil d'école des délégués.

Les 22 délégués ont évoqué (à la lecture des notes prises lors des conseils de classe) les problèmes rencontrés au sein de notre établissement. Ils ont recherché des idées afin d'améliorer la vie à l'école : proposer des projets, aménager des espaces, résoudre des conflits...

Parmi les sujets proposés par chacun, voici ceux qui ont été choisis pour discussion :

- Les menus proposés à la cantine ne plaisent pas assez aux enfants. Ils aimeraient que de nouveaux plats soient proposés.
- Il faut aménager le patio pour le rendre plus accueillant : Réparer et décorer la fontaine, mettre des bancs, planter de nouveaux végétaux...
- Les jeux tracés dans la cour de l'école s'effacent déjà (terrain foot, marelles), la peinture en bombe utilisée n'a pas tenue. Les tracés doivent être refaits avec du matériel de bonne qualité. Il faudrait aussi ajouter de nouveaux jeux comme des parcours à billes.
- Les enfants aimeraient organiser de nouvelles manifestations au cours de l'année dans l'école (olympiades, fêtes, goûter, activités manuelles...) et installer des décorations dans le préau durant ces manifestations.
- Durant les récréations, les enfants souhaiteraient avoir des jeux à disposition : ballons, cerceaux, cordes à sauter, diabolos, billes, craies, élastiques, cages de foot, panier de basket...

L'ensemble des sujets de discussion proposés par les différentes classes figure en annexe 1.

Un retour a ensuite été effectué par les délégués auprès des élèves de leur classe.

Un panneau d'affichage, installé dans la cour de l'école, permet à tous les élèves de consulter les informations concernant les conseils d'école des délégués.

Un nouveau conseil des délégués aura lieu au mois le mardi 7 février.

15) Nouveaux aménagements réalisés sur l'établissement

Deux T.N.I. (Tableau Numérique Interactif) ont été installés dans les classes de Mme Constantine et Mme Sakal, chacun est doté d'un ordinateur portable. Un T.N.I. est un vidéoprojecteur qui permet de vidéoprojeter tout type de documents numériques (textes, images, vidéos...), d'écouter des documents sonores et, à l'aide d'un stylet, écrire, effacer, déplacer des éléments (lettres, mots, phrases, chiffres, nombres, images...) directement sur l'image qui apparaît au tableau. Une connexion internet complète ce dispositif. On peut également utiliser une caméra afin de vidéoprojeter tout type d'éléments (manuel, livres de lecture, fiches, cahiers, objets...) et détailler, en direct, différents types de procédures et de manipulations.

COMPTE RENDU VISITE ECOLE MICHELET - FONTENAY

Date de la visite : Mardi 04 octobre 2022

Etaient présents : Madame Virginie JULIENNE (IEN) – Monsieur Martial GRENUT (Directeur référent départemental) – Monsieur Brice GNENE (Chef de division DSDEN) – Monsieur RECH (Directeur de l'école)
Messieurs ANTOINE et MARTINEZ (Service école de la Mairie) – Monsieur Sylvain ROGY (Service conservation et entretien du bâti de la Mairie)

La décision de procéder à la visite de l'école Michelet est intervenue à la suite du signalement du directeur après la chute d'un bloc de béton (3.6 kgs) tombé de la façade de l'école.

Monsieur RECH avait déjà alerté les services de la mairie sur un risque émanant de cette façade. (taille des fissures, délestage des éléments en béton sur le point de tomber, etc....)

Nous avons procédé à la visite de l'école avec Monsieur RECH le directeur en présence des représentants de la mairie. Nous avons pu constater la vétusté de certaines parties de l'école qui date de 1932.

Nous avons dans un premier temps axé cette visite sur les parties de l'école présentant un risque au niveau de la sécurité des élèves et des personnels.

Au-delà de la façade, nous avons pu constater que certaines parties extérieures du bâtiment présentent également des fissures qui font craindre des chutes d'éléments en béton : entrée de l'école, patio, cour de l'école, etc.

Il faut également noter : d'autres fissures, l'état des fenêtres (baies vitrées dégradées ou fissurées), des huisseries, des portes qui ferment mal, un affaissement de terrain dans la cour de l'école, un des lieux de rassemblement en cas d'évacuation incendie occupé par un véhicule « abandonné » depuis plusieurs années et appartenant à un personnel du lycée (véhicule trouvé ouvert à plusieurs reprises dont une fois par l'IEN), il semblerait que le chef d'établissement par manque de temps ou autre promène son chien dans cet espace (réservé aux élèves) , ce dernier ne manquant pas de le souiller avec ses déjections....

Après la visite des locaux, nous avons eu un temps d'échange avec les représentants de la mairie. En préambule et au regard des éléments dont il disposait et notamment la position du directeur qui avait été affecté par une précédente réunion, Monsieur GNENE a souhaité rappeler le cadre et l'objectif de cette visite.

Tout d'abord, la réalisation urgente des travaux dont la non-exécution pourrait menacer la sécurité des élèves et des personnels.

Madame JULIENNE insiste sur l'impérieuse nécessité d'apaiser les échanges en soulignant qu'à chaque fois que la mairie a été alertée, elle a réagi en procédant aux travaux.

Les représentants de la mairie « regrettent » un manque de communication et des maladresses lors

de la précédente réunion.

Ils soulignent que dès le lendemain de la chute du bloc de béton – à savoir le 5 juillet 2022 – une société a été mandatée pour procéder aux travaux sur la façade.

Une purge de la façade a été effectuée entre le 15/09 et le 19/09/22.

La mairie s'engage également à procéder – durant les congés de la Toussaint – aux travaux sur les fissures du bâtiment. Elle vérifiera également les portes et fenêtres qui présenteraient un risque.

Monsieur GNENE a demandé aux représentants de la mairie s'il était possible d'avoir dans les meilleurs délais un rapport de l'entreprise qui a procédé à la vérification de la façade ou à défaut une attestation de cette dernière ? Les services reviendront vers nous.

Monsieur GNENE a également émis le souhait - qu'à l'avenir et dans la mesure du possible – la mairie puisse répondre aux sollicitations et/ou demandes du personnel et des parents d'élèves notamment en matière de travaux.

Une perspective ou des échéances en matière de réalisation des futurs travaux seraient bienvenues et une communication autour de ces thématiques éviteraient rumeurs et interprétations malveillantes.

Madame JULIENNE informe les représentants de la mairie qu'un conseil d'école aura lieu le 8 novembre prochain et que l'élu chargé de l'éducation est invité s'il souhaite intervenir et répondre aux questions.

Monsieur GNENE indique qu'il sera présent pour représenter la DSDEN.

Nous attendons un retour de la mairie s'agissant du rapport des travaux effectués sur la façade qui a été demandé par la direction de l'école et par l'IEN.



CONSEIL DES DELEGUES

SUJETS DE DISCUSSION abordés lors du conseil du mardi 18 octobre

CP-G :

Nous aimerais :

- Faire pousser des plantes dans les parties communes (préau, couloirs).
- Organiser des « coins » pour les récréations (billes, basket, dessins, jeux).
- Avoir une infirmerie (et une infirmière).
- Mieux limiter le terrain de foot et définir les règles.

CP-T :

- Nous voudrions, pour la cour, des cages de foot, plus de bancs et un coin d'herbe pour jouer aux cartes.
- Dans la cour, nous souhaiterions une fontaine (ou un point d'eau) et une balançoire.
- La récréation pourrait-elle durer 5 minutes de plus ?
- Les toilettes sont souvent sales en fin de journée. Pourrait-il y avoir plus de cabines pour les garçons ?
- Nous aimerais des tapis dans le préau.

CE1-CM2 :

Nous souhaiterions :

- Pouvoir faire des plantations dans le patio par classe. Remplir les mangeoires à oiseaux à tour de rôle.
- Fêter le carnaval et se déguiser pour les fêtes.
- Pouvoir avoir à disposition la bibliothèque pendant la récréation.
- Pouvoir avoir un terrain de billes.
- Avoir le choix de quelques menus.
- Pouvoir avoir 4 délégués au lieu de 2.
- Faire des rencontres inter-sportives avec toutes les classes de l'école.
- Avoir plus de toilettes.

CE1-R :

On aimerait :

- Qu'il y ait des jeux dans la cour de l'école : cordes à sauter, élastiques, ballons, plots, frisbee, cerceaux, cages de foot...
- Que les tracés soient refaits dans la cour de l'école : lignes de courses, terrain, marelles, circuits de billes...
- Que les toilettes soient plus propres et plus grandes. Surtout, plus de WC chez les garçons.
- Que les repas soient différents à la cantine : qu'il y ait moins de yaourt, qu'on nous serve autre chose que des moules avec les frites, qu'il y ait des nouveaux plats (soupe alphabet, mangues, figues, pâtisseries, tartes aux fraises, lasagnes, ...).
- Que l'on fasse plus de sorties : parcs, cinéma, gymnase, dojo, stade, accrobranche, bowling...
- Que le temps de récréation soit plus long.
- Que l'on ait des cours d'informatiques : calcul mental, grammaire, anglais, utilisation de Word.
- Que les grilles autour des arbres soient enlevées car elles sont dangereuses.

CE1-V :

- Améliorer le coin bibliothèque.
- Jouer avec des bombes à eau pendant les canicules.
- Empêcher les enfants de jouer avec la nourriture.
- Avoir plus de temps de récréation et de patio.
- Avoir des jeux dans la cour.
- Organiser une brocante avec les jouets de la maison.
- Faire un temps calme une fois par semaine dans la bibliothèque
- Dans les toilettes : il n'y a pas assez de robinets, le papier est trop fragile
- La fontaine du patio doit être nettoyée et décorée

CE2-C :

- Faire des affiches dans les toilettes : pour tirer la chasse d'eau, ne pas mettre trop de papier, faire ses besoins au bon endroit...
- A la cantine, les élèves du second service doivent manger trop vite, il faut toujours se dépêcher.

- Il y a des odeurs d'égouts à la cantine pendant les repas et dans la classe après 13H30.
- Il y a beaucoup de feuilles mortes dans la cour, ça glisse..
- Les élèves aimeraient jouer aux billes et voudraient des circuits comme celui de M. Houdin.
- On aimerait des mini-paniers de basket-ball pour la cour.

CE2-F :

- Avoir des parcours de billes dans la cour.
- Décider d'un lieu, dans la cour, pour les jeux calmes (cartes, dessins).
- Avoir des cages de foot (en mousse) et des paniers de basket.
- Réparer les ordinateurs dans la salle informatique.
- Faire classe dehors, l'été.
- Décorer l'école pour les fêtes : Halloween, Noël
- Faire une chasse aux œufs de Pâques dans le patio (classe par classe).

CM1-C :

- Ramasser les déchets dans la cour.
- Acheter du nouveau matériel de sport.
- Refaire les tracés au sol effacés dans la cour.
- Pouvoir aller dans la bibliothèque plus souvent.
- Créer un parcours pour les billes.
- Mettre des jeux de société dans le préau, avec un badge.

CM1-R :

- Changer le tableau dans la classe et avoir un TNI.
- Dans les toilettes : Ne pas oublier de tirer la chasse d'eau et ne pas passer sous les portes puis les coincer.
- Ne pas jeter de la nourriture et ne pas la gaspiller.

CM2-A :

On voudrait / on aimerait :

- Enlever les grilles des arbres.
- Des bancs dans le patio.
- Organiser la « boum » de l'école.
- Varier les jeux de la kermesse.
- Installer le panier de basket que Rachida a acheté.
- Manger avec nos copains de CM2, de temps en temps.
- Rénover la fontaine.
- Couper les branches basses des arbres, dans la cour.
- Avoir une malle de jeux pour la récréation.
- Varier les plats de la cantine.

CM2-P :

- Installer une boîte à livres (préau) dans laquelle les élèves déposent des livres pour les autres.
- Dans la bibliothèque du préau, ajouter des livres pour les CM2.
- Nous aimerions un coin pour résoudre les problèmes.
- Demander que les toilettes soient nettoyées à l'heure de l'étude.
- Retourner dans la cour entre 8H20 et 8H30.
- Organiser un tournoi de ping-pong inter-classe.
- Organiser des olympiades.
- Refaire marcher la fontaine dans le patio.
- Installer des parcours de billes.